

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 3 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois du mois de juillet, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mme Claire BARRIN, MM. Benjamin DELOCHE, Michel CATON, Mme Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : M. Pierre LESTAS, Maire-Adjoint ;
Mme Brigitte VULLIET, MM. Sébastien ATRUX-TALLAU, Richardo RODRIGUES, Mme Christine RODRIGUES, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, M. Stéphane FAURE-HUDRY, Mme Élixa DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 26 juin 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==0000==--

N° 2025/074 - BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

M. le Maire rappelle que le budget de la Commune est élaboré et exécuté annuellement sur l'année civile. Il indique que toutefois des décisions modificatives peuvent être votées tout au long de l'année pour venir actualiser le budget Primitif, acte par nature prévisionnel, afin de tenir compte des aléas économiques et financiers.

M. le Maire présente le projet de décision modificative n°1 du budget Principal au Conseil municipal en précisant qu'il permet de prendre en compte des opérations non prévues initialement au budget Primitif 2025.

Il précise également, d'une part, que la commission Finances du 3 avril 2025 avait examiné les réajustements de la fiscalité et des dotations suite à l'analyse de l'état fiscal 1259 de l'année 2025, et, d'autre part, le projet de décision modificative n° 1 a été examiné lors de la commission Finances du 16 juin 2025.

En section Fonctionnement, outre des virements de crédits qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, il faut noter :

- les abattements d'arbres, non prévus au budget : 20 000,00 €,
- le remplacement du pont arrière de la balayeuse : 9 200,00 €,
- les honoraires d'analyse juridique pour la sécurité des pistes : 9 800,00 €,
- le dispositif DILICO mettant à contribution les collectivités territoriales au budget de l'Etat : 3 557,00 €,
- le réajustement de la fiscalité directe locale, des dotations de l'Etat, contraignant à une baisse des recettes de 129 822,00 €.

En section Investissement, outre des virements de crédits qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, il faut noter :

- les opérations d'ordre, relatives au montant définitif du leg, à l'intégration patrimoniale des frais d'études et à l'amortissement d'immobilisations supplémentaires, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes,
- une plus-value de 10 000,00 € relative à la modification du PLU lac de Thuy suite au changement de prestataire,
- l'augmentation de 76 000,00 € de la participation pour travaux d'électrification à la RET, dont la notification a été reçue après le vote du budget Primitif,
- l'inscription de l'enveloppe récurrente des matériels de piscine pour 15 000,00 € et qui n'avait pas été prise en compte au budget Primitif,
- les frais de notaire inhérents à l'acquisition en VEFA de la Petite enfance : 15 000,00 €,
- le réajustement de + 53 839,00 € de FCTVA en investissement,
- la vente de terrains, pour 7 600,00 €,
- la notification de la DETR 2025 pour la Petite enfance : + 134 024,00 €,
- le réajustement de + 15 000,00 € de la subvention de la Banque des Territoires pour la réalisation de l'étude de l'Espace Cœur des Vallées.

L'équilibre de cette décision modificative n° 1 est réalisé, en section Fonctionnement, par une ponction de 86 136,00 € sur les provisions pour risques, et, en section Investissement, par une diminution du virement de la section Fonctionnement de 128 943 €.

Au final, cette décision modificative n° 1 du budget Principal s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de - 129 822,00 €, et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 350 192,00 €.

Imputation	Libellé	Fonctionnement dépenses	Fonctionnement recettes
011-60632	Matériels et petits équipements	-5 430,13 €	
011-6067	Fournitures scolaires	5 430,13 €	
011-61521	Abattage d'arbres non prévu au budget	20 000,00 €	
011-61551	Remplacement du pont arrière de la balayeuse	9 200,00 €	
011-62268	Honoraires juridiques analyse sécurité des pistes	9 800,00 €	
011-6281	Concours et adhésions	1 600,00 €	
011-6283	Nettoyage des vitres	1 100,00 €	
014-739218	DILICO (dispositif de lissage conjoncturel)	3 557,00 €	
731-73111	Taxes locales notifiées		-46 611,00 €
74-744	FCTVA notifiée sur les dépenses de fonctionnement		-6 204,00 €
74-74111	DGF notifiée		-36 248,00 €
74-741121	DSR notifiée		14 856,00 €
74-748312	D.C.R.T.P. notifiée		-60 592,00 €
74-74833	Allocations compensatrices notifiées		4 977,00 €
042-6811	Dotations aux amortissements	40 000,00 €	
023-023	Virement à la section d'investissement	-128 943,00 €	
68-6815	Provisions pour risques et charges	-86 136,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		-129 822,00 €	-129 822,00 €

Imputation	Libellé	Investissement dépenses	Investissement recettes
20-202	Modification PLU lac de Thuy - nouveau prestataire	10 000,00 €	
204-2041582	Participation travaux RET	76 000,00 €	
23-2313	Mission EREP - réactualisation audit régulation	2 390,00 €	
21-21841	Matériels divers scolaires	-1 299,00 €	
21-21831	Matériel informatique scolaire	1 299,00 €	
21-21312	Réfection jeux de cours école Avrillon	-7 000,00 €	
23-2315	Aménagement des abords voirie MDA sols amortissants	7 000,00 €	
21-21838	Matériels informatiques bibliothèque	-1 500,00 €	

21-2185	Téléphonie musée remplacement suite à la panne fatale	3 310,00 €	
21-21318	Investissements courants piscine (gros matériels)	15 000,00 €	
21-2188	Matériels divers ECDV	-3 384,00 €	
21-21828	Remorque podium mobile	3 384,00 €	
21-21318	Refuge du Lindion alimentation eau potable	1 320,00 €	
21-21318	Frais de notaire acquisition VEFA petite enfance	15 000,00 €	
041-21328	Réactualisation valeur du leg suite acte notarié	220 672,00 €	
041-2031/2033	Intégration patrimoniale des études	8 000,00 €	
041-10251	Réactualisation valeur du leg suite acte notarié		220 672,00 €
041-21/23	Intégration patrimoniale des études		8 000,00 €
10-10222	FCTVA		53 839,00 €
024-024	Vente terrain Bellossier		6 600,00 €
024-024	Vente forêt La Joux Montremont à l'EHPAD		1 000,00 €
13-1321	Modification imputation comptable DETR		-100 000,00 €
13-13461	Modification imputation comptable + DETR petite enfance		234 024,00 €
13-1328	Subvention études ECDV		15 000,00 €
040-281828	Amortissement des immobilisations		40 000,00 €
021-021	Virement de la section d'exploitation		-128 943,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		350 192,00 €	350 192,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'**unanimité**,

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 du budget Principal telle que proposée par les mouvements inscrits dans le tableau ci-dessus.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 8 juillet 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Nelly VEYRAT-DUREBEX

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **10 JUL. 2025** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **11 JUL. 2025**

THÔNES, le

11 JUL. 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

